

Communiqué

Paris, le 9 mars 2015

## PROJET DE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

### L'UNIDEN SE FÉLICITE DU CONSENSUS AUTOUR DES MESURES EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ DES INDUSTRIES ÉNERGIE-INTENSIVES

Le Sénat a adopté, le 3 mars 2015, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ses travaux ont été l'occasion, en concertation avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal, et dans la continuité des travaux de l'Assemblée nationale et des réflexions du ministère de l'Économie, d'approfondir ou d'initier un ensemble de mesures destinées à rétablir la compétitivité des sites industriels énergie-intensifs français.

**L'Union des Industries Utilisatrices d'Énergie (UNIDEN) se félicite de ce consensus et de l'engagement de la ministre, Madame Royal, qui l'a permis.**

**En effet, ont ainsi été prises en compte plusieurs des propositions défendues par l'UNIDEN ces dernières années : accès à des volumes d'électricité issus des concessions hydroélectriques, abattement sur le tarif de transport d'électricité, valorisation de l'interruptibilité des industriels (électricité et gaz), compensation du coût indirect du CO2 dans l'électricité...**

Certes, il reste du chemin à parcourir pour rendre ces mesures opérationnelles et mesurer précisément leur impact sur les sites industriels concernés, et le déficit de compétitivité par rapport aux concurrents hors d'Europe ou en Europe en sera réduit, mais pas annulé.

Pour autant, l'UNIDEN veut croire aujourd'hui que l'impulsion donnée sera décisive et que le consensus politique autour de la compétitivité des énergie-intensifs sera le socle d'un volontarisme industriel durable.

Dans l'immédiat, l'UNIDEN souhaite que les mesures initiées soient rapidement mises en œuvre. Au-delà, elle rappelle que d'importants dossiers restent à traiter, notamment la mise en conformité aux règles européennes des actuels plafonnements de CSPE bénéficiant aux sites électro-intensifs et la lisibilité de la trajectoire de l'ARENH dans le contexte actuel des prix de marché de gros.

L'UNIDEN représente les industries consommatrices d'énergie présentes en France, pour lesquelles la maîtrise des coûts énergétiques constitue un facteur essentiel de compétitivité. Les membres de l'UNIDEN représentent environ 70% de la consommation énergétique industrielle en France et sont présents dans l'agro-alimentaire, l'automobile, la chimie, les ciments et chaux, l'électronique, les métaux, le papier, le verre...

Contact : Fabrice Alexandre - 01 47 42 53 00 - [f.alexandre@cominst.com](mailto:f.alexandre@cominst.com)  
[www.uniden.fr](http://www.uniden.fr)